Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA JUSSAC
Numéro du lot	fd15-211
COMMUNE(S)	JUSSAC
Massif chevreuil	Jordanne
Massif cerf	UG Hors Zone

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	Laporte Jean François
Qualité	Propriétaire
Adresse	Veyrac, 15000 Aurillac
Téléphone (fixe et portable)	0fd15-211@nomail.com
Courriel	justine.laporte2013@gmail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 197.00	Surface Totale: 1704.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2025 / 2026

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente					14		
Réalisation année précédente					14		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)					Stabilité		
Attribution théorique					13		
DEMANDE 2025 / 2026					14		

Fait le mercredi 9 avril 2025 à Aurillac Signature